

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
CANTON LA FERTE-SOUS-JOUARRE

**Extrait de délibération du Conseil Municipal
en date du 13 juin 2024**

Tél : 01.64.33.01.89
mairie@germignyleveque.fr

Nombre de conseillers
en exercice : 15
- présents : 11
- votants : 14

L'an deux mille vingt-quatre le treize juin
le Conseil Municipal de la commune de Germigny l'Évêque,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie
sous la présidence de Madame Aline MARIE-MELLARE, Maire.

Date de convocation et d'affichage du Conseil Municipal :
5 juin 2024

Etaient Présents :

Mmes Mrs : MARIE-MELLARE Aline - BRIAND Alain - DANET Céline - CASCALES Rodolphe - DUBREUIL Joëlle - SCANZAROLI Jean-Luc - RISPINCELLE Josiane - MERLIN Bruno - ZOETEMELK Danièle - SALAMONE Célestin - Lydie ZITOUNI

Absents représentés : Bérangère LONGUET par Alain BRIAND - Jean-Marie MORLET par Bruno MERLIN - Philippe LE FRANÇOIS par Dany ZOETEMELK

Absente excusée : Carole BARRANGER

Secrétaire de séance : Bruno MERLIN

2024-23 Demande de subvention « fonds de concours » auprès de la CAPM

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de subvention complémentaire pourrait être demandée au titre du « fonds de concours » auprès de la CAPM pour effectuer des travaux de réparation de structure sur les bâtiments scolaires.

Le coût total pour l'extérieur et l'intérieur du bâtiment est de 33 219.50 euros HT, soit 39 863,40 € TTC.

Une demande de subvention a été présentée au titre du FER pour un montant de 16 609 euros. Les subventions ne peuvent pas dépasser 80 % du montant hors taxe de l'opération. Une demande de subvention à hauteur de 9 965 € pourrait donc être présentée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- APPROUVE le projet de réparation de structure sur les bâtiments scolaires ;
- AUTORISE Madame le Maire à demander une subvention auprès de la CAPM au titre du Fonds de concours pour un montant de 9 965 €.
- CONSTATE que l'opération est déjà inscrite au budget 2024 pour un montant prévisionnel de 33 219,50 € HT.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférent au dossier.

VOTE : Contre (0), Abstention (0), Pour (14)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait conforme à l'original

Mis en ligne le :

17 MAI 2024

Fait à Germigny l'Évêque, le 13 juin 2024

Le Maire,
Aline MARIE-MELLARE

